

Chaises de bureau

Informations sur la garantie

10

ALEFJÄLL, FJÄLLBERGET, FLINTAN,
GRÖNFJÄLL, HATTEFJÄLL,
JÄRVFJÄLLET, LÄKTARE, LÅNGFJÄLL,
LIDKULLEN, MARKUS, MULLFJÄLLET,
SMÖRKULL, TROLLBERGET



La vie quotidienne à la maison et au travail n'est pas de tout repos pour les chaises de bureau. Ces chaises de bureau ont été testées conformément à des standards de qualité élevés applicables à un usage professionnel (EN 1335, ANSI/BIFMA X5.1 pour les chaises de bureau et EN 16139, ANSI/BIFMA X5.1 pour les chaises de conférence) et répondent à nos normes de qualité et de sécurité strictes. C'est pourquoi nous accordons sur la structure et les pièces mobiles de la chaise pivotante une garantie de 10 ans qui couvre les vices de matériau et de fabrication. Cette garantie est soumise aux conditions générales énumérées dans la présente brochure.

10

Les produits mentionnés dans cette brochure bénéficient d'une garantie de 10 ans.

Quelle est la durée de validité de la garantie?

La garantie est valable 10 ans à partir de la date d'achat chez IKEA. Une preuve d'achat est nécessaire.

Qu'est-ce qui est couvert par la garantie?

La garantie couvre les vices de matériau et de fabrication des composants de chaise de bureau listés ci-après:

- La structure
- Les pièces mobiles

Les pièces mobiles sont des composants ayant une fonction mobile ou de réglage. La garantie couvre la fonction prévue des composants des roulettes, cylindres de gaz, mécanismes, accoudoirs et mécanismes de réglage du dossier.

Que fait IKEA pour résoudre le problème?

IKEA examine le produit et décide, à sa seule discrétion, s'il est couvert par la présente garantie. Si tel est le cas, IKEA fait réparer ou remplacer le produit défectueux par un produit identique ou similaire. Si le produit est couvert par cette garantie, IKEA prend en charge les frais de réparation, de pièces de rechange, de travail et de déplacement de l'équipe SAV, à condition que le produit soit accessible sans difficulté particulière pour la réparation. Cela n'est pas valable pour les réparations réalisées sans l'accord d'IKEA. Les pièces remplacées deviennent la propriété d'IKEA.

Si le produit n'est plus disponible chez IKEA, IKEA propose un produit de remplacement approprié. Le caractère approprié du produit de remplacement est laissé à la seule appréciation d'IKEA.

Qu'est-ce qui n'est pas couvert par la garantie?

Cette garantie ne s'étend pas aux produits incorrectement entreposés ou montés, utilisés de manière inappropriée ou incorrecte, soumis à des contraintes excessives, modifiés ou nettoyés selon des méthodes ou avec des produits inadéquats.

Cette garantie ne couvre pas l'usure normale, les coupures ou les rayures ni les dommages consécutifs à des chocs ou des accidents.

Cette garantie ne couvre pas les chaises de bureau qui ont été installées à l'extérieur ou dans un environnement humide, p. ex. la salle de bains.

La garantie ne couvre pas les dommages accessoires ou consécutifs.

Consignes d'entretien

Pour que la garantie soit valable, il convient de respecter les instructions d'entretien spécifiques à chaque produit. Elles peuvent être consultées dans les magasins IKEA et sur IKEA.ch

Le droit applicable est le droit suisse

Les garanties IKEA sont soumises au droit matériel suisse.

Droits généraux

La présente garantie t'octroie des droits particuliers. Elle n'affecte cependant en aucun cas les autres droits accordés par la législation.

Comment nous contacter

Tu n'as pas trouvé de réponse à ta question sur IKEA.ch/services? Tu peux nous contacter par téléphone au +41 58 515 03 0386 (gratuit). Merci de conserver précieusement la preuve d'achat.

Ce justificatif est nécessaire pour faire valoir le droit aux garanties.

Conserve ton ticket de caisse

Ta preuve d'achat est nécessaire pour
appliquer la garantie.
Si tu as des questions, merci de contacter
IKEA sur [IKEA.ch](https://www.ikea.ch)

